

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 31 (1902)
Heft: 14

Rubrik: La Société fribourgeoise d'éducation à Romont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Bulletin pédagogique

et

L'Ecole primaire

ORGANE DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE & VALAISANNE D'ÉDUCATION

et du

Musée pédagogique

paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

RÉDACTIONM. DESSIBOURG, Directeur de l'Ecole normale
de Hauterive, près Fribourg.

ABONNEMENTS & ANNONCESImprimerie catholique, Grand'Rue, 43.
M. E. GREMAUD, secrétaire, à Fribourg.

Abonnement pour la Suisse, fr. 3. — Pour l'étranger, fr. 4.

SOMMAIRE : *Réunion de la Société fribourgeoise d'Education : compte rendu. — Deux mots sur la guerre de Rarogne (suite). — Pédagogie et sténographie (suite et fin). — Les compositions à l'américaine. — Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite du corps enseignant fribourgeois (suite et fin). — Correspondance. — Chronique scolaire. — Avis officiels.*

La Société fribourgeoise d'Education

A ROMONT

La réunion générale, tenue à Romont le 3 juillet, aura une place d'honneur dans les annales de la Société fribourgeoise d'Education. Cette fête s'est distinguée par une participation exceptionnellenent nombreuse des membres du vénérable clergé et du personnel enseignant, par l'intérêt et la vie attachés à la discussion du rapport et par le joyeux entrain du banquet.

Pour la circonstance, la coquette cité romontoise était pavoisée et offrait un superbe coup d'œil. Le soleil, un peu

boudeur la matinée, nous envoya ses gracieux sourires lorsque l'excellente Fanfare de Romont descendit à la gare, suivie du Comité local et des instituteurs de la Glâne, pour saluer les autorités et les amis des autres districts.

Un cortège, dans lequel nous remarquons les élèves français de l'Ecole normale de Hauterive, se forme bientôt. Le canon tonne du pied de l'antique tour à Boyer, pendant que la brillante Fanfare fait entendre ses accords les plus entraînants. On parcourt ainsi les rues de la ville sous le regard sympathique de la population, pour se rendre à l'église paroissiale où, selon l'usage, est célébré un office solennel de *Requiem*, par M. le pro-doyen curé Castella, assisté à l'autel par MM. les chanoine Chatagny et Repond. Les instituteurs de la Glâne exécutent les chants liturgiques.

A l'issue de l'office divin, les nombreux participants se rendent dans la cour du Château où sont déjà réunies les écoles primaires romontoises. Trois jeunes filles, vêtues de blanc, avec l'écharpe aux couleurs fédérale, cantonale et communale, se détachent de leurs compagnes. L'une soutient un grand bouquet pendant que les deux autres récitent, avec une précision impeccable, un gracieux compliment de bienvenue à M. le conseiller d'Etat Python, aux amis de l'instruction et au corps enseignant.

Deux chants, dont l'un consacré aux gloires de « Romont », sont exécutés par les enfants, sous la direction de M. Iten, maître de musique.

M. le Directeur de l'Instruction publique, tenant en mains le superbe bouquet qui lui a été offert, compare gracieusement les fleurs variées qui le forment aux élèves doués de différents caractères qui composent une classe. De même que ce bouquet fait la joie de celui qui le reçoit, ainsi la classe doit rendre heureux l'instituteur qui la dirige. M. le Directeur remercie les enfants romontois d'un autre bouquet invisible, intimement lié à celui qui vient d'être offert : c'est le sentiment de la reconnaissance à l'égard des maîtres et de tous ceux qui s'occupent de leur avenir. Je remercie, dit encore M. Python, la cité romontoise d'avoir su, une fois de plus, donner une brillante preuve de son hospitalité toujours généreuse. Quelle joie nous avons éprouvée, ce matin, à la vue des maisons décorées et au contact d'une population si sympathique ! Nos

cœurs battent à l'unisson des vôtres. Votre hospitalité nous touche. Nous voulons ensemble travailler au développement de Romont et de tout le canton de Fribourg.

Les participants se rendent bientôt dans la salle des Assises, qui, en ce jour, a déposé son caractère austère pour prendre un aspect charmant sous les fleurs, les guirlandes, la verdure et quelques sapins où sont malignement perchés des... écureuils.

Les instituteurs de la Glâne chantent « Gloire et louange au Créateur : c'est la prière d'ouverture.

M. le conseiller national Grand, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur, prend ensuite la parole :

« Je vous souhaite la bienvenue ! Je vous la souhaite au nom de l'autorité communale et de toute la population de Romont. Ce n'est pas la première fois que cet honneur m'est échu : lorsque la Société d'éducation s'est réunie dans nos murs — il y a trente ans —, la douce mission de la présider m'a déjà été confiée.

Durant ses trente années d'existence, la Société d'Education s'est acquise un glorieux passé. Elle s'est accrue, fortifiée, et a jeté de profondes racines dans le pays. Elle a fait beaucoup de bien dans la sphère de l'instruction et de la solidarité du corps enseignant ; elle a fait réaliser beaucoup de progrès, et de ses délibérations sont sorties des initiatives heureuses qui, mises en pratique, ont placé l'instruction et l'éducation populaires dans une bonne voie.

La fondation de cette Société a répondu aux besoins de l'époque. L'idée qui l'a présidée a été de promouvoir l'instruction primaire dans notre canton, de maintenir à l'école son caractère chrétien, de réunir en un faisceau puissant tous les instituteurs, de grouper autour des autorités scolaires, tous les amis de l'instruction afin de leur conserver les principes qu'ils ont puisés dans la famille, les principes chers au peuple fribourgeois.

Cette Société d'Education, nécessaire il y a trente ans, l'est plus encore à l'heure actuelle. Autrefois, on voyageait peu, les relations au dehors étaient rares. Il n'en est plus ainsi maintenant. Avec la multiplicité et la facilité des moyens de communication, on voyage beaucoup, on voyage même beaucoup trop. Les relations au dehors deviennent plus fréquentes et plus suivies, les populations tendent à se mêler et la lutte économique devient plus ardente et plus vive. Il faut que le

jeune homme qui va entrer dans la vie pratique soit bien armé. Il lui faut l'intelligence développée, beaucoup de connaissances solides, beaucoup de caractère : autant d'armes qui l'aideront avantageusement à lutter sur le terrain économique, qui l'empêcheront d'être trop souvent victime de la fraude et de la mauvaise foi.

Autrefois, on discutait moins, on lisait peu. Aujourd'hui, on discute toutes espèces de sujets ; les publications, toujours plus nombreuses, pénètrent partout. Il n'est pas de village, si reculé soit-il, qui ne reçoive quelque journal, livre ou brochure. Parmi ces publications, il y en a qui sont bonnes, d'autres indifférentes, d'autres dangereuses ; il en est, enfin, qui sont tout à fait mauvaises. Pour lutter sur ce terrain, il faut au jeune homme une instruction primaire et une formation morale très développées. Il faut, pour que notre jeunesse puisse rester bonne, honnête, morale, que l'école primaire contribue puissamment à sa formation et qu'elle soit toujours une vaillante auxiliaire de la famille et de l'Eglise. Voilà pourquoi la Société d'Education a sa raison d'être maintenant plus qu'il y a trente ans.

Votre Société ne faillira jamais au devoir, j'en ai l'intime conviction. Elle continuera à entourer de sa protection le personnel enseignant qui a bien besoin d'avis et d'encouragements dans la tâche si pénible et si ardue qui lui est dévolue. On demande beaucoup au corps enseignant ; il faut donc qu'il se sente soutenu par tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse fribourgeoise.

Je souhaite maintenant que des délibérations de ce jour sortent des décisions utiles au progrès de notre canton. Après ce travail, je vous souhaite un après-midi joyeux et agréable ! »

(Longs applaudissements.)

M. l'inspecteur Crausaz, président effectif, se fait l'interprète de toute l'assemblée pour remercier M. le président Grand de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en se chargeant de l'ouverture de la séance. Pour lui prouver que nous avons compris ses chaleureuses paroles et que nous voulons suivre ses excellents conseils, nous nous mettons, sans autre, à l'ouvrage.

Sa Grandeur Mgr Deruaz, empêché d'assister à notre fête, a daigné nous adresser la dépêche suivante :

Président de la Société pédagogique,

Romont.

Touché de votre invitation et regrettant de ne pouvoir Nous rendre au milieu de vous, Nous bénissons assemblée, renouvelons félicitations et encouragements, et formons vœux chaleureux pour développement de votre utile Société dans double sphère : instruction et éducation.

JOSEPH, évêque.

La lecture de cette encourageante dépêche a été accueillie par les retentissants et unanimes applaudissements de l'assemblée qui a remercié Sa Grandeur par un télégramme conçu en ces termes :

Monseigneur Deruaz,

Fribourg.

La Société d'Education, réunie à Romont, remercie filialement Votre Grandeur des encouragements donnés et des vœux qu'Elle forme pour la prospérité de notre association. Les instituteurs fribourgeois renouvellent à Monseigneur l'Evêque du Diocèse leurs sentiments de fidélité inaltérable à la cause de l'éducation catholique et l'hommage de leur respectueux attachement.

CRAUSAZ, président.

Lecture est encore donnée de plusieurs lettres et télégrammes, entre autres, de M. l'inspecteur Gapany, à Montet, de M. le président Torche, à Estavayer, de M. le directeur abbé Torche, à Montet, de M. le président Bise, membre de la Commission des études, et de M. l'abbé Dr Singy, à Rome, qui tous de loin s'associent à notre fête.

On passe à la lecture du protocole de l'assemblée de Cressier ainsi que des comptes de l'exercice 1901.

M. Perriard, inspecteur, a vérifié les comptes. Il les déclare parfaitement justes. Nous avons eu l'année dernière une dépense extraordinaire occasionnée par la construction de la cantine de Cressier. On prévoyait un déficit ; mais grâce à la générosité de l'Imprimerie catholique, qui a accordé un rabais de 80 fr. sur des factures, les comptes ont bouclé néanmoins avec un modeste solde en caisse de 3 fr. 90. Sur la proposition de M. Perriard, l'assemblée est unanime à voter des remerciements à l'honorable M. Gremaud, secrétaire-caissier, pour la tenue des comptes et la rédaction du protocole.

On procède ensuite à la nomination du Comité. Tous les membres sont confirmés, sauf deux changements. M. Schwal-

ler, curé d'Alterswyl, remplace M. Weber, curé de Saint-Antoine, qui a refusé une réélection ; M. Pugin, curé de Chevrilles, est nommé à la place du regretté défunt M. le chanoine-doyen Tschopp.

DISCUSSION DE LA QUESTION MISE A L'ÉTUDE :

*L'action de l'instituteur en dehors de l'école,
et ses relations avec les parents au point de vue éducatif*

M. Monney, instituteur à Bulle, donne lecture des conclusions du rapport-général, publié dans le *Bulletin-Ecole*.

M. de Vevey, directeur de la Station laitière de Pérolles, ouvre le premier les feux de la discussion. J'ai lu, dit-il, avec infiniment d'intérêt le rapport dont on vient d'entendre les conclusions. Je le trouve relativement fort complet ; mais il y a cependant une petite lacune qui s'est glissée dans le N° 2 des conclusions. Il aurait fallu distinguer les relations qui doivent exister entre les instituteurs de la ville et la population citadine d'avec celles des instituteurs de la campagne avec la population rurale.

Le rôle de l'instituteur à la campagne peut avoir une très importante influence lorsque, par exemple, le maître est à même de coopérer largement au développement matériel même de l'agriculture. J'aurais donc voulu que le rapporteur s'appesantît bien sur cette question-là.

On a aussi exprimé le désir que l'instituteur donne des conférences agricoles à la campagne (*litt. y*). C'est très bien, mais pas excellent ! Lorsqu'on a inauguré les conférences agricoles, elles ont eu beaucoup de succès parce que c'était de la nouveauté. Depuis, ce succès s'est bien amoindri. Durant une conférence, le professeur constate que la généralité des auditeurs prennent intérêt à la question traitée ; mais si, dans les conversations, le conférencier veut s'assurer adroitement de ce qui a été retenu, il doit souvent constater qu'il a parlé en pure perte ! Il faudrait plutôt que l'instituteur profitât des mille occasions qu'il a de s'entretenir fréquemment avec les campagnards pour leur communiquer, sans avoir l'air de « faire l'école », des connaissances utiles à l'agriculture. Mais peu d'instituteurs possèdent les connaissances nécessaires pour rendre ce service. Je veux bien que depuis quelques années des progrès se soient réalisés à ce point de vue. Grâce à l'initiative de M. le Directeur de l'Instruction publique, un manuel a été élaboré et, depuis deux ans, des cours spéciaux sont donnés à l'Ecole normale. Ces cours, surtout ceux de la dernière année, ont été donnés régulièrement et assidûment suivis. Les nouveaux instituteurs posséderont désormais un certain stock de connaissances agricoles. Pour les anciens maîtres, je crois qu'il serait

utile d'organiser, durant les vacances, des cours agricoles spéciaux. Je voudrais que la Société d'Education voulût bien chercher les moyens de faire pénétrer chez les agriculteurs plus de connaissances utiles par l'entremise des instituteurs.

M. *Crausaz*, instituteur à Noréaz, trouve que la question posée manque de précision. On aurait dû se contenter de la seconde partie : « Relations éducatives de l'instituteur avec les parents des élèves. » C'est bien entendu que les enfants doivent être éduqués pour l'Eglise, pour la patrie, pour eux-mêmes. Mais n'oublions pas les parents. Ils sont spécialement intéressés à la bonne éducation de leurs enfants et l'instituteur doit les renseigner sur leur conduite. Pour bien nous acquitter de cette mission, il faut commencer par abandonner sur toute la ligne le système de critiquer les parents. Rendre des visites en temps opportun, suivant les circonstances, serait un bon moyen d'étudier d'abord les caractères des familles. Peu à peu, le maître parlera avec tact et prudence des enfants, de leurs défauts et des moyens à prendre en commun pour les corriger. Il ne négligera pas non plus de rendre compte des succès et des progrès des enfants.

M. *Demierre*, professeur à Bulle, rend des hommages à l'auteur du rapport, dans lequel il n'a rien trouvé d'inutile. Les quelques digressions qu'il contient lui ont plu et ne sont pas hors de saison. La page sur les maux de notre pays est à lire et à méditer. M. Demierre rend hommage aussi à M. l'inspecteur Oberson, qui a introduit cette question avec beaucoup d'insistance, afin de rendre fructueuses les relations entre maîtres et parents. L'instituteur ne doit pas rester un vulgaire transvaseur de connaissances ; il doit s'intéresser vivement à l'éducation de la jeunesse. Comment s'y prendra-t-il pour s'acquitter avec succès de cette noble, mais difficile mission ? Par une notion exacte de la discipline. Une discipline militaire n'est point celle qu'il nous faut ! Figurez-vous une classe dans laquelle l'atmosphère est lourde ; où le maître, au regard farouche, a la bouche toujours prête à vomir des anathèmes, le bras parfois levé pour frapper ! Comment voulez-vous que l'élève ne vive pas passivement dans ce milieu qu'il supporte par obligation. L'heure où il pourra s'échapper sera naturellement l'heure de la délivrance ; le jour de l'émancipation, un jour de bonheur depuis longtemps rêvé, un jour où il retrouvera enfin son individualité personnelle, mais faussée, hélas ! par des idées révolutionnaires. Une réaction se produira et ce sera fait de la soumission aux autorités : le jeune homme se croira *libre*.

Efforçons-nous, au contraire, d'unir une fermeté bien comprise à une douceur paternelle sans faiblesse. Nous gagnerons alors l'affection de tous nos élèves ; leurs cœurs nous resteront même et surtout après l'émancipation ; et nos anciens élèves, devenus jeunes gens,

nous reverront toujours avec plaisir et nous demanderont des conseils.

M. *Oberson*, inspecteur, remercie M. Demierre d'avoir pris la défense du Comité de l'association qui a fait choix du sujet que nous discutons.. Ce même sujet a déjà été traité jadis par M^{lle} Barras, présente à cette assemblée. Il en est de cette question comme de beaucoup d'autres. On en dit de fort bonnes choses ; mais de la théorie à la pratique, il y a du temps. M. Oberson trouve que le rapporteur a glissé comme « chat sur braises » sur un point cependant bien important du rapport. Il s'agit des autorités et du règlement (*litt. e*). L'orateur nous donne sommairement connaissance d'une lettre émanant de la Direction de l'Instruction publique et datée du 8 mai 1902. La haute Direction se plaint de la tendance trop répandue chez nous de ne pas observer strictement les dispositions légales. Ils sont trop nombreux ceux qui mettent leur prétendue sagesse au-dessus de la loi et des règlements scolaires. Ils ne pensent pas qu'à l'élaboration de ces lois et règlements, des hommes beaucoup plus compétents qu'eux-mêmes ont consacré de longues heures d'étude et de réflexion. Les règlements sont donc suffisamment étudiés ; s'ils ne sont pas observés, c'est regrettable et l'éducation civile en souffre.

Un inspecteur scolaire, dont on ne contestera pas ici les services rendus, M. le doyen Tschopp, disait dans une réunion que l'école fribourgeoise avait péché en ne développant pas assez le sentiment national. Aussi, M. Oberson désire que l'instituteur inculque l'observation des lois et le respect de l'autorité qui les a établies. Ne serait-ce pas là un excellent moyen de raviver le sentiment national ? Le mépris des lois entraîne l'esprit de critique, la méfiance ! M. le conseiller d'Etat Schaller a dit : « C'est par la confiance réciproque que nous obtiendrons le succès. » Si cette parole est vraie, elle est vraie en éducation surtout. Souvenons-nous que nous devons suivre partout nos élèves pour bien remplir notre mission éducatrice. N'imitons pas d'autres instituteurs à qui j'ai été écœuré d'entendre dire dans un congrès scolaire : « Lorsque l'instituteur a fait la classe, il a rempli son devoir. »

M. *Perrotet*, rév. curé de Riaz, félicite le Comité du choix du sujet et insiste sur l'éducation foncièrement catholique. Il estime que les visites de l'instituteur seront surtout profitables lors des maladies des enfants.

M. *Perriard*, inspecteur, doute que les instituteurs soient qualifiés pour exercer une grande influence sur les populations. Il y a bien des facteurs qui entrent en jeu dans cette question : différence des caractères des populations locales, âge et connaissances des maîtres, occupations multiples et variées, etc.

M. Perriard estime, en outre, que la Direction de l'Instruction

publique a eu pleinement raison de demander 4 années d'école normale au jeune homme qui se prépare à l'enseignement.

M. *Weck*, préfet de la Broye, aurait désiré voir dans le rapport un chapitre spécial traitant des relations de l'instituteur avec ses élèves en dehors de l'école, surtout avec les élèves orphelins et placés dans des milieux moralement malsains. Le maître doit être le tuteur au point de vue de la conscience de ces pauvres petits. Il s'intéressera à eux après leur émancipation aussi, à l'âge critique surtout. Son influence auprès d'eux tendra sans cesse à les former « bon citoyens et vrais chrétiens », qui sauront faire honneur et être utiles à la patrie aussi bien qu'à eux-mêmes.

M. *Alex*, rév. curé de Bulle, estime que d'excellentes idées ont été émises à propos des relations qui doivent exister entre maîtres et élèves en dehors de l'école. Il trouve que la difficulté commence bien souvent entre parents et instituteurs lorsqu'il s'agit des punitions infligées aux élèves, à l'école. Tout en reconnaissant extérieurement que la punition est méritée, bien des parents gardent contre le maître une certaine rancune. Ils prétendent que ce dernier est plus facilement porté à l'indulgence quand la faute est commise par tels autres élèves. L'instituteur doit bien se surveiller pour ne pas prendre en grippe un élève qui a un caractère difficile, têtue. On est porté à être plus sévère à son égard qu'à l'égard d'un autre élève dont on est, pour le reste, satisfait. C'est là un danger. Pour l'éviter, le maître aura soin, quand l'enfant méritera des reproches, de prévenir les parents, avec beaucoup de tact et de calme. De cette manière de faire, résultera une confiance mutuelle et les parents finiront par accepter plus franchement quelques observations et par croire à la complète légitimité des punitions qui seraient infligées à leurs enfants. Il y aurait, dès lors, d'excellentes relations commencées entre les parents et l'instituteur.

M. *Dessibourg*, directeur de l'Ecole normale, se demande où l'instituteur trouvera le temps pour faire tout ce qu'on exige de lui dans ce rapport. Il doit spécialement s'occuper d'établir des relations avec les parents des élèves qui lui sont confiés. En Allemagne, on s'est posé cette question : « Que doit être l'école au XX^{me} siècle ? » Les magistrats, les amis de l'éducation ont voulu y répondre très consciencieusement. Un distingué professeur d'université, M. Rein, a exprimé cette idée très juste que, pour remplir son vrai rôle, l'école doit avoir le caractère d'une famille.

Il semble que, chez nous, l'école populaire n'est pas encore assez unie à la famille. Avant de dire que l'instituteur doit être conférencier en agriculture, en horticulture, etc..., il vaut mieux qu'il s'occupe de nouer des relations intimes avec les parents.

Il ne faut pas oublier que l'éducation et l'instruction sont deux

sœurs inséparables. Le premier rôle de l'instituteur est donc de faire de l'éducation au sein de l'école, par le moyen de son enseignement. Toutes les branches du programme, toutes les leçons lui en fournissent l'occasion. Les leçons de choses, par exemple, n'ont pas seulement pour but de faire connaître les parties d'un objet, mais aussi et surtout, de développer les facultés de l'âme. Pour cela, la préparation soignée et persévérante de nos leçons est nécessaire. Alors nous donnerons un enseignement sérieux et profond, un enseignement éducatif, qui inspirera aux enfants l'amour du beau, du bien et de l'idéal.

M. *Quartenoud*, inspecteur, se réjouit de voir que la discussion délimite le champ trop vaste, ouvert par de trop nombreuses conclusions.

Les différentes idées qui ont été émises ont spécialement attiré l'attention sur les rapports avec les parents. On a exprimé bien des désirs qui sont déjà réglés par la loi, par les règlements et par les traités d'éducation.

M. le directeur de l'Ecole normale de Hauterive vous a apporté l'autorité d'un pédagogue allemand disant qu'aujourd'hui la tendance est de plus en plus à fondre mieux ensemble l'instruction et l'éducation. Cela est exact pour ce qui concerne la classe elle-même. Mais une fois la classe terminée, l'instruction et l'éducation se continuent en dehors de l'école. L'idéal est un état de choses où parents et maîtres collaborent à la bonne formation de la jeunesse.

M. *Oberson*, préfet, constate que les derniers orateurs qui ont parlé sont entrés beaucoup mieux dans le vif de la question. La sphère d'activité assignée au maître en dehors de l'école est trop vaste. Il serait mieux de ne s'occuper que des relations avec les parents pour le bien de l'école. Famille et école peuvent travailler plus encore l'une pour l'autre. Beaucoup de pères de famille ne savent pas comment leurs enfants se comportent en classe. Les instituteurs qui négligent de les renseigner par le moyen des bulletins trimestriels n'observent pas le règlement. Beaucoup d'instituteurs donnent leurs notes en « à peu près » ; ils ne se soucient pas assez de l'idée consciencieuse qui doit guider l'établissement des témoignages trimestriels. Un cahier tenu au jour le jour, renfermant les notes pour chaque élève et pour chaque branche ferait éviter ce défaut.

Le cahier unique pourrait parfaitement servir pour renseigner les parents sur les progrès de leurs enfants. La dernière page du cahier contiendrait un certificat que le maître remplirait et signerait lorsque les travaux de l'élève seraient faits à sa satisfaction. Dans le cas contraire, le maître s'abstiendrait. Les parents pourraient en tout temps se rendre compte eux-mêmes du mérite des élèves.

M. *Schmutz*, instituteur à Fiaugères, aurait désiré que le rapport fût plus précis dans la question des punitions. Il est des maîtres qui punissent trop ou trop fréquemment. Ceux qui punissent le moins font les meilleures écoles.

Un débat s'engage ensuite sur la question d'un carnet, qui doit servir au maître pour renseigner les parents. Y prennent part : MM. *Currat* et *Quartenoud*, inspecteurs, ainsi que M. le curé *Alex*. La question est renvoyée à la conférence inspectoriale.

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique : Il faut reconnaître que l'auteur du rapport est sorti du cadre indiqué dans la question soumise à notre examen. Il fallait traiter de la conduite à tenir par l'instituteur, en exercice de ses fonctions, en dehors de l'école, vis-à-vis des élèves et avec les familles. L'auteur a suivi cet homme, qui est instituteur, dans toutes les situations au lieu de se borner à ne le suivre qu'en temps qu'instituteur.

La question des rapports des maîtres entre les parents est une question très délicate et il est nécessaire d'y apporter des améliorations. Comment procède-t-on maintenant et comment faut-il améliorer cette manière de faire ? Le plus souvent, les parents et instituteurs sont indifférents les uns aux autres. Par hasard, ces personnes ont des entrevues, causent entre elles ; mais ce n'est pas en vue de l'école et pour l'éducation. Les relations entre instituteurs et parents comme tels, n'existent pour ainsi dire pas, du moins d'une manière régulière. J'ai entendu aujourd'hui avec plaisir M. l'Instituteur de Noréaz rendre justice aux parents. Il ne faut pas leur demander ce qu'ils ne peuvent donner. Par leur éducation, par une tendresse qui va parfois jusqu'à la faiblesse, par leurs multiples occupations, ils sont peu aptes à diriger l'éducation de leurs enfants. Il faut donc leur assurer, dans cette œuvre difficile de l'éducation, la coopération puissante de l'école. Dans ce but, l'instituteur ne négligera rien pour les tenir au courant de la conduite de leurs enfants. Un bulletin trimestriel va sortir de presse. Lorsque ce bulletin sera envoyé régulièrement aux familles, il en résultera des profits pour l'éducation.

Le maître qui aura à se plaindre d'un élève devra s'abstenir généralement d'envoyer aux parents un avis officiel, qui sera presque toujours inefficace. Il aura, à la campagne surtout, mille occasions d'aborder le père ou la mère pour leur parler de leur enfant. Par l'enfant, on arrive toujours au père, serait-il le moins bien disposé. Cette démarche verbale produira plus d'effet que l'avis officiel. C'est un affaire de tact.

M. *Python* est heureux de voir au sein de notre assemblée M. de Vevey et, il désire que des relations s'établissent, non seulement entre les parents et les instituteurs, mais encore entre l'école pri-

maire et l'école d'agriculture. L'école primaire ne peut pas, vu son programme déjà trop chargé, enseigner l'agriculture comme branche spéciale. A l'école de perfectionnement, son introduction est plus facile. L'instituteur se contentera d'habituer les jeunes gens à comprendre le Manuel d'agriculture, de les engager ainsi à lire avec fruit les revues spéciales agricoles. Quant aux conférences proprement dites d'arboriculture, d'apiculture, même d'hygiène, nous ne pouvons les lui demander. Nous espérons, par l'école de perfectionnement, donner à la jeunesse fribourgeoise le goût et l'aptitude pour étudier l'agriculture. (Applaudissements.)

La séance pédagogique est terminée. Il est plus d'une heure. Les congressistes se rendent au Casino pour le banquet.

(A suivre.)

R. CHASSOT, *inst.* à Torny.



DEUX MOTS SUR LA GUERRE DE RAROGNE (1414-1420)

(Suite.)

Après la reddition du château de la Soie au mois de septembre 1417, la famille de Rarogne pouvait-elle encore espérer de résister aux empiètements de ses redoutables adversaires ? Non : elle n'était plus en état de réprimer le mouvement insurrectionnel ; aussi quitta-t-elle le pays en toute hâte pour aller rejoindre Guischard dans la ville de l'Aar. Pourtant les illustres bannis ne se laissèrent point abattre par ces revers ; ils ne perdirent pas courage et travaillèrent de toute manière à rétablir leurs affaires fortement compromises.

Un concile œcuménique se tenait à Constance pour mettre fin au long schisme qui déchirait l'Eglise et préparer une réforme. L'évêque Guillaume voulut assister à ses séances. C'est de Berne que, sur le point de partir pour y prendre part, il adressa une lettre au clergé et aux fidèles de son diocèse. Le prélat se dit fort ennuyé des difficultés qui ont surgi entre le pasteur et ses brebis et, malgré l'énormité de leur faute, il promet de pardonner aux coupables qui se repentent de leur conduite. Suivent quelques dispositions pour le bien spirituel et temporel de ses ouailles. Le prince-évêque confie au vénérable Chapitre de Sion le soin et la direction des âmes, lui délègue à cet effet tous les pouvoirs nécessaires. Passant ensuite au temporel, il charge Rodolphe de Rarogne, son parent, du gouvernement du comté. Cette lettre devait être publiée dans toutes les églises du canton.